

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 30 mars 2012

Convocation du 23/03/2012

Ordre du jour :

Compte administratif et affectation de résultats
Compte de gestion
Vote des subventions aux associations
Vote des taux des quatre taxes locales
Vote du budget primitif 2012
Contrat de canton
Questions diverses

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 30 mars 2012, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe Génus, Maire.

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de :

- Serge PROT, absent excusé
- Sophie KARL, absente excusée

Nommée secrétaire de séance : Madame Sophie PERRIGNON

Le compte-rendu de la réunion de conseil précédente est approuvé et signé par les membres.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour : le devis pour l'enfouissement des lignes rue de l'Eglise. Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Compte administratif 2011 / Affectation de résultat – délibération 2012-03-03

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Anise DROUET, chargée des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Philippe GENIUS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement					
recettes 2011	211 243,01 €				
dépenses 2011	202 742,82 €				
résultat 2011	8 500,19 €				
résultat de clôture au 31/12/2010	44 498,53 €				
affectation résultat en 2011	7 300,63 €				
résultat de clôture au 31/12/2011	45 698,09 €				

Section d'investissement			
recettes 2011		21 830,68 €	
dépenses 2011		22 910,23 €	
résultat 2011	-	1 079,55 €	
résultat de clôture au 31/12/2010	-	8 024,34 €	
résultat de clôture au 31/12/2011	-	9 103,89 €	
restes à réaliser en dépenses	-	1 573,00 €	
besoin de financement à couvrir en 2012	-	10 676,89 €	compte 1068 du BP2012
à reporter au BP 2012		35 021,20 €	en recettes de fonctionnement ligne R002
à reporter au BP 2012		9 103,89 €	en dépenses d'investissement ligne D001

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter la somme de 10 676.89 € au compte 1068 (investissement)
- **DECIDE** d'affecter la somme de 35 021.20 € au compte de recettes 002 en fonctionnement au BP 2012
- **DECIDE** d'affecter la somme de 9 103.89 € au compte de dépenses 001 en investissement au BP 2012
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte de gestion 2011 – délibération 2012-03-04

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
 - o **DECLARE** que le compte de gestion principal dressé pour l'exercice 2011, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
 - o **ADOpte** le compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

Subventions versées – délibération 2012-03-05

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les demandes de subventions reçues de différentes associations ou écoles et rappelle les subventions versées en 2011.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer aux associations et écoles les mêmes sommes que l'an dernier,
- ATTRIBUE les subventions comme suit :

ORGANISME	SUBVENTION ATTRIBUEE
ASSOCIATIONS :	
- ASSAVIC	100,00 €
- UNA - aide à domicile de Chéroy	60,00 €
- CULTURE ET LOISIRS VERNOYENS	100,00 €
- LES RESTOS DU CŒUR	50,00 €
- SPA DE L'YONNE	45,00 €
- SOLANA	303,00 €
- ARBG - cotisation	20,00 €
ECOLES :	
- CFA BTP DIJON	90,00 €
- CIFA AUXERRE	90,00 €
- ECOLE DE MUSIQUE DE COURTENAY	100,00 €
CCAS DE VERNOY (Centre Communal d'Action Sociale)	1 700,00 €
TOTAL SUBVENTIONS VERSEES	2 658,00 €

- MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer le versement des subventions votées,
- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser les organismes concernés,
- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser Monsieur le Trésorier.

Taux d'imposition 2012 des quatre taxes locales – délibération 2012-03-06

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de la commission des finances du 23 février 2012,

Après analyse du budget primitif 2012, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal une augmentation de 1.5 % du taux des quatre taxes, ce qui correspond à :

- taxe d'habitation	14,66%
- taxe foncière sur le bâti :	13,54%
- taxe foncière sur le non bâti :	41,73%
- cotisation foncière des entreprises :	18,50%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2012 :

- taxe d'habitation	14,66%		
- taxe foncière sur le bâti :	13,54%		
- taxe foncière sur le non bâti :	41,73%		
- cotisation foncière des entreprises :	18,50%		

Budget primitif 2012 – délibération 2012-03-07

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2012,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** dans son ensemble le budget primitif du budget principal 2012 avec les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

chapitre	intitulé	proposition
011	charges à caractère général	70 430,00 €
012	charges de personnel	42 600,00 €
014	atténuation de produits	57 156,00 €
65	autres charges de gestion courante	65 187,06 €
66	charges financières	1 500,00 €
023	virement à la section d'investissement	6 800,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	243 673,06 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

chapitre	intitulé	proposition
002	excédent antérieur reporté	35 021,20 €
013	atténuation de charges	10 500,00 €
70	produits de services	4 180,00 €
73	impôts et taxes	143 400,86 €
74	dotations et participations	44 371,00 €
75	autres produits de gestion courante	6 200,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	243 673,06 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

chapitre	intitulé	proposition
001	déficit d'investissement reporté	9 103,89 €
16	emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €
20	immobilisations incorporelles	1 400,00 €
21	immobilisations corporelles	12 373,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	32 876,89 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

chapitre	intitulé	proposition
021	virement de la section de fonctionnement	6 800,00 €
10	dotations, fonds divers et réserves	16 076,89 €
16	emprunts et dettes	10 000,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	32 876,89 €

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement	243 673,06 €		
- section d'investissement	32 876,89 €		
- TOTAL DU BUDGET	276 549,95 €		

Contrat de canton - délibération 2012-03-08

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'attribution d'un contrat de canton. Le dernier contrat de canton auquel Chéroy avait pu prétendre remonte à neuf ans.

L'enveloppe allouée au canton s'élève à 371 875 €. Ce contrat est destiné à la réalisation d'un programme commun aux seize communes. Le projet commun envisagé au niveau du canton est la création d'un tennis couvert proposé par M. LEMOYNE ou d'une petite salle polyvalente proposé par Monsieur le Maire à hauteur de 100 000 €. Le solde, soit 271 875 €, fera l'objet d'une répartition entre les communes en fonction d'une part fixe à hauteur de 12 000 € et d'une part variable relative au nombre d'habitants de la commune. Ainsi, après répartition, la somme allouée à la commune de Vernoy est de 13 783 €. Le projet annoncé par la commune est la réhabilitation de la rue de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord sur les modalités de répartition de l'enveloppe triennale de 371 875 €, telles qu'elles ont été établies au cours de la réunion des maires tenue sous la présidence du conseiller général le 06 février 2012
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour aviser le conseiller général

Enfouissement des lignes Rue de l'Eglise – délibération 2012-03-09

Monsieur le Maire rappelle l'estimation reçue d'Ingédia pour la dissimulation du réseau électrique basse tension rue de l'Eglise et route de Savigny. Cette estimation s'élève à 144 832.54 €. Avec la perception de subvention telles que le Facé C 2011, notre participation s'élèverait à 95 762.95 €. Monsieur le Maire souhaite que les membres du conseil se prononcent sur l'approbation ou le refus de la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité :

- **N'ACCEPTE PAS** la signature de l'estimation s'élevant à 144 832.54 €
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour en aviser le SIVOM afin que la subvention puisse être attribuée à une autre commune.

Questions diverses

- Monsieur le Maire signale qu'à compter de 2013, le système informatique des logiciels de comptabilité, élections, paies, emprunt et inventaire ne sera plus mis à jour et ne permettra plus les liaisons avec la trésorerie. JVS-Mairistem a établi un devis s'élevant à 5 132.45 € pour l'installation du système Horizon on-line. La somme présentée tient compte d'une formation nécessaire laquelle serait groupée avec la commune de La Belliole. Monsieur le Maire fait remarquer que le système étant amené à changer radicalement tant dans sa conception que dans son utilisation, il serait judicieux de prospecter d'autres fournisseurs afin de comparer les tarifs. Quelque soit le système choisi, une dépense supplémentaire devra être budgétée en 2013.
- Monsieur le Maire présente un compte-rendu des réunions du SIVOM et de la Communauté de Communes. Il indique que les rapports sont tenus à disposition pour consultation.
- Monsieur le Maire fait appel aux membres du conseil pour la tenue du bureau de vote les 22 avril et 06 mai prochain.
- Madame Anise DROUET souhaiterait que les pots de fleurs en béton soient peints.

La séance est levée à 22 heures et 15 minutes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Philippe GENIUS

Délibérations prises par le Conseil municipal – séance du 30/03/2012

Numéro de la délibération	Objet de la délibération
2012-03-03	Compte administratif 2011 et Affectation de résultats
2012-03-04	Compte de gestion 2011
2012-03-05	Subventions versées en 2012
2012-03-06	Vote du taux des quatre taxes locales
2012-03-07	Vote du budget primitif 2012
2012-03-08	Contrat de canton
2012-03-09	Enfouissement des lignes rue de l'Eglise

Membres du Conseil municipal – séance du 30/03/2012

NOM et Prénom	Emargement	Observations
GENIUS Philippe		
LE GALL Alain		
KARL Sophie		Absente excusée
PROT Serge		Absent excusé
TODESCO Jacqueline		
PERRIGNON Sophie		
EVRARD Denis		
BRIOIS Nicole		
DROUET Anise		
NOBLE Romuald		